

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2015

Procès-verbal

L' an deux mille quinze , le 12 mars à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Saint Lin , sous la présidence de Monsieur Pascal OLIVIER , Président.

Date de convocation du Conseil : 9 mars 2015

Titulaires : BARANGER Johann, BARD Alain, BIRE Ludovic, BONNET Bernard, BOUCHET Myriam, , CATHELINÉAU Eric, CELEREAU Florent, CHAUSSERAY Francine, DUPONT Marc , FRADIN Jacques, GAUTHIER Laurent, GIRAUDON Marylène, KRIZ Sophie, LARGEAU Claude, LEGERON Vincent, LIBNER Jérôme, MALLET Bruno, MEEN Dominique, MINEAU Nadine, MOTARD Yannick, OLIVIER Pascal, PACREAU Yannick, PIRON Benoît, RONGEON Christian, RUSSEIL Chantal

Suupléant en situation délibérante : Mme GIRAUDEAU Nicole

Autres : Mme FABRO Aline, trésorier des finances publiques de Mazières en Gâtine

Pouvoirs : JUIN Sophie a donné pouvoir à M GAUTHIER Laurent – CLAIRAND Alain a donné pouvoir à M FRADIN Jacques- GIRARD Yolande a donné pouvoir à M MOTARD Yannick

Excusé(s) : HULCELLE Fabienne

Secrétaire de Séance : M CATHELINÉAU Eric assisté de CATHELINÉAU maryse

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance et laisse la parole au maire de la commune. M Jérôme LIBNER tient à exprimer son souhait que le travail de l'assemblée soit constructif en gardant l'esprit communautaire et invite chacun à s'exprimer librement au cours de la séance.

Approbation procès-verbal du 18 novembre 2014 et du 8 janvier 2015

Aucune remarque n'ayant été formulée, les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Présentation des comptes administratifs 2014 et vote

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé moins vite en 2014 (+4.59 %) qu'en 2013 (+6.28%). Par contre les recettes de fonctionnement sont moins dynamiques en 2014 (+1.28%) contre 4.38% en 2013.

De ce fait, le résultat comptable en baisse de 13.38% en 2014 par rapport à celui de 2013 laisse présager pour les années à venir et au moins jusqu'en 2017, une baisse continue du fait de la contribution au redressement des finances publiques. La perte cumulée de dotation par rapport à 2013 est estimée au total à 237 000 €.

Un document a été distribué à chaque conseiller qui est également présenté à l'écran par M le Président.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

BUDGET PRINCIPAL – fonctionnement (cf annexe détail des compte)

DEPENSES	CA 2013	CA 2014	VAR
charges à caractère générale	420 951,67	454 828,81	8,05%
charges de personnel - atténuation charges	877 549,43	957 187,60	9,08%
charges gestion courante	851 466,52	841 779,95	-1,14%
charges financières	45 822,63	44 086,02	-3,79%
charges exceptionnelles	4 370,02	3 227,58	-26,14%
DEPENSES REELLES	2 200 160,27	2 301 109,96	4,59%
frais divers, cessions	82 214,59	0,00	
dotation amortissement	55 808,59	54 486,69	
TOTAL DEPENSES	2 338 183,45	2 355 596,65	0,74%
RECETTES	CA 2013	CA 2014	
produits des services	776 659,11	779 935,94	0,42%
impôts et taxes - atténuation produits	1 131 245,00	1 129 147,00	-0,19%
dotation et subvention	809 414,54	851 933,31	5,25%
produits divers de gestion	23 782,63	14 920,79	-37,26%
autres produits exceptionnels		237,10	#DIV/0!
travaux en régie			
RECETTES REELLES	2 741 101,28	2 776 174,14	1,28%
produits des cessions	82 622,74	0,00	
TOTAL RECETTES	2 823 724,02	2 776 174,14	-1,68%
Excédent antérieur reporté			
resultat de l'exercice	485 540,57	420 577,49	-13,38%

Commentaires

- Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général + 8.05% s'expliquent par l'augmentation de la consommation en eau +13.50%, la fourniture des couches en halte garderie, les contrats de prestation garde à domicile +24% , l'entretien voirie +96% , les intervenants et transport des tap , les frais du Plui. Les charges générales représentent 19.77% des dépenses réelles.

Les frais de personnel + 9.08% enregistrent une année complète de salaire de l'animatrice Relais petite enfance avec 1 journée supplémentaire d'ouverture de la halte garderie et l'emploi de contractuels pour les tap à partir du 1^{er} septembre 2014. Ils tiennent compte du remboursement d'un emploi aidé par l'Etat (poste informatique) et des remboursements maladie. Ils représentent 41.60% des dépenses réelles. Au 31 décembre 2014, la communauté comptait 37 emplois permanents et 14 emplois non permanents (informatique, tap, garderie)

Les frais financiers représentent l'intérêt des emprunts en cours dont le prêt gendarmerie 475 000 € débloqué auprès du crédit agricole et du recours à la ligne de trésorerie pour 4 861 €

Les autres postes n'appellent pas d'observations particulières

Les effectifs du personnel :

La communauté emploie 37 agents permanents soit 26.96 Equivalent Temps Plein

Et 14 agents temporaires :

Animatrice TAP = 9

technicien informatique CAE = 1

animatrice intérimaire = 4

1 agent est mis à disposition par les communes adhérentes = 1 soit 0.44 ETP

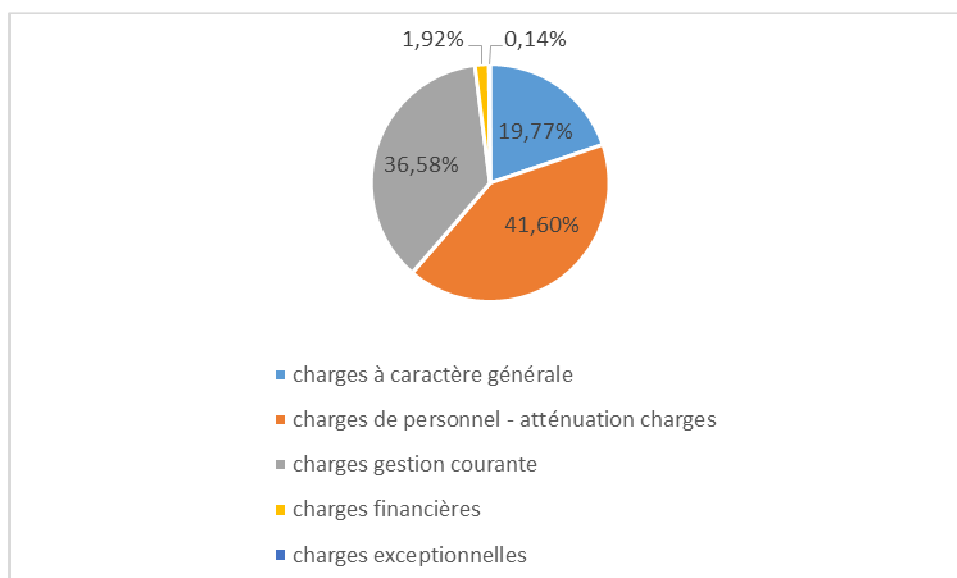
- Recettes de fonctionnement

Les produits des services proviennent de la redevance ordures ménagères -0,16% , des services enfance jeunesse et transport +3.62%. ils représentent 28% des recettes réelles

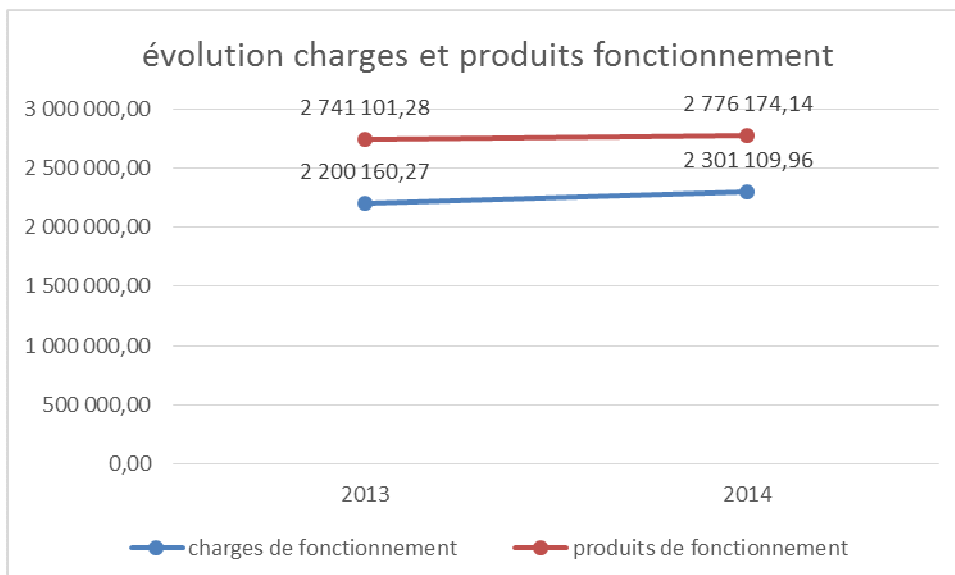
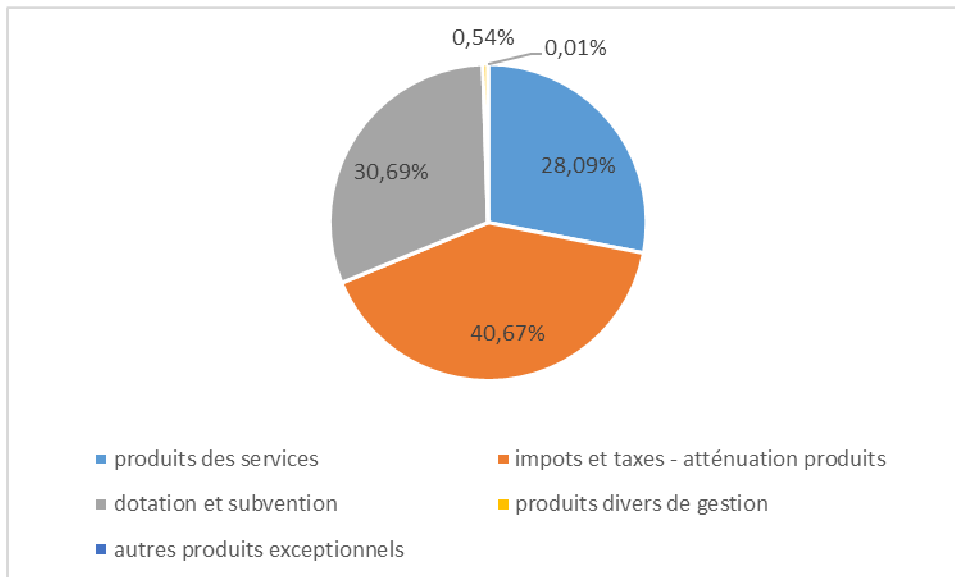
Les impôts et taxes sont diminués du fond national de garantie individuel des ressources FNGIR (280 679 €) et de l'attribution positive versée à st lin (29 819 €). La fiscalité sur les ménages baissent de 0.50% et celle des entreprises de 4.92%. A l'instar du fond de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC qui augmente de 55.57%, les ressources nettes des impôts et taxes sont globalement en baisse de 2.15%. Elles représentent 40.67% des recettes réelles.

Les dotations et subventions représentent 30.69% des recettes réelles et se composent de la DGF qui enregistre une baisse à partir e 2015 (-6.71%) compte tenu de la résorption du déficit public Soit une contribution de (- 28 242 € en 2014) , des subventions Caf Msa + 36.04% compte tenu du renouvellement du contrat enfance et de la DGD du Plui .

Dépenses de fonctionnement :



Recettes de fonctionnement :



Les recettes réelles 2014 ont augmenté moins vite par rapport à 2013 (+1.28%) que les dépenses (+4.59%) dues essentiellement par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014.

Tableau intermédiaire de gestion

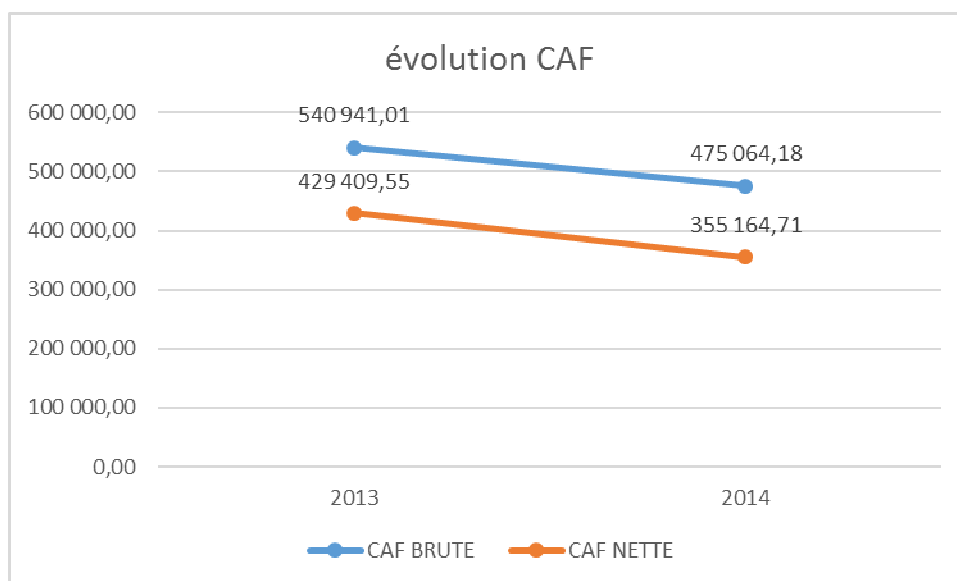
<i>recettes</i>	Chapitre	2013	2014	Variation//n-1
Ressources fiscales	73 -impot & taxes-fngir	1 131 245,00	1 129 147,00	-0,19%
Dotation et participations	748/ compensation Etat	62 632,93	67 949,14	8,49%
	747/ subv caf-CG- Msa	162 487,41	221 047,35	36,04%
	741/DGF	578 921,00	540 065,00	-6,71%
	746/DGD pluie	5 373,20	22 871,82	325,66%
Ressources d'exploitation (redevances services, loyer)	706/Redev familles + loyers	120 323,15	124 673,64	3,62%
	7061/redevance OM	656 335,96	655 262,30	-0,16%
<i>dépenses</i>				
Achats et charges externes	(60+61+62)-621 <i>sauf</i> 637,63512,6355	411 365,62	450 624,24	9,54%
Frais de personnel - rembt maladie	64+621+631+633 -6419-6459	877 549,43	957 187,60	9,08%
Subventions et participations versées	655+657 /versé au tiers	135 057,55	131 356,18	-2,74%
	reversement OM /SMC	658 654,53	663 696,18	0,77%
autres impots et taxes divers (TF-FIFPHP)	63-631-633	9 586,05	4 204,57	-56,14%
frais de gestion (indemnités élus , pertes sur créances)	653+654	57 754,44	46 727,59	-19,09%
Charges financières (intérêt dette)	66+686	45 822,63	44 086,02	-3,79%

BUDGET PRINCIPAL – investissement

Autofinancement

	2013	2014	
charges de fonctionnement réelles	2 200 160,27	2 301 109,96	4,59%
produits de fonctionnement réelles	2 741 101,28	2 776 174,14	1,28%
CAF brut (RR-DR)	540 941,01	475 064,18	-12,18%
endettement en capital	111 531,46	119 899,47	7,50%
CAF Nette (caf brute - capital dette)	429 409,55	355 164,71	-19,68%

La caf nette permet de financer l'investissement, après remboursement du capital de la dette.



La communauté a investi **1 737 002.25 € en 2014** (contre 458 365 € en 2013) avec la caserne de gendarmerie et l'école du Chambon à Clavé ce qui représente 63% des recettes réelles de fonctionnement.

Les investissements 2014 se décomposent ainsi :

dépenses investissement	prévisions	réalisé	recettes investissement	prévisions	réalisé
voirie	2 400,00	2 212,70	factva	103 000,00	89 382,19
matériel scolaire et périscolaire	13 785,00	13 138,00	excédent reporté n-1	485 540,57	485 540,57
développement économique	92 870,00	42 491,63	subventions	676 228,00	495 018,69
batiment scolaire	440 000,00	406 571,81	emprunt	931 194,50	875 000,00
matériel divers	4 855,00	3 519,68	sous-total recettes	2 195 963,07	1 944 941,45
bâtiments communautaires autres	51 947,00	41 324,46	amortissement immobilisation	56 500,00	54 486,69
gendarmerie	1 339 600,00	1 129 834,49	virement de la section de fonct	244 334,00	
plui	72 591,00	37 537,91			
maison de santé	80 000,00	34 022,14			
réfection cour d'école	25 850,00	25 849,43			
aide habiter mieux	7 300,00	500,00			
extension pole sportif	35 550,00	0			
sous-total équipement	2 166 748,00	1 737 002,25			
remboursement capital	124 163,00	120 722,68			
TOTAL	2 290 911,00	1 857 724,93	TOTAL	2 496 797,07	1 999 428,14
déficit reporté n-1	205 886,07	205 886,07			
			resultat cumulé fin exercice		-64 182,86

Endettement

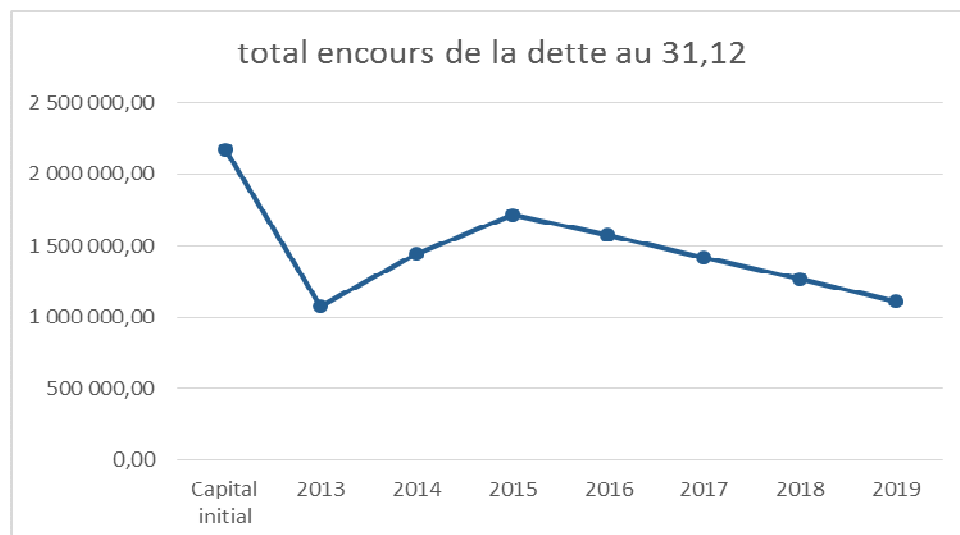
L'endettement représente 244.05 € par habitant fin 2014 compte tenu du prêt gendarmerie

Encours de la dette fin 2014 = **1 718 391.58 €**

Ratio durée de remboursement de la dette = $1\,718\,391.58 / 158\,874.87 = 10.82$ ans

Ratio durée de remboursement avec caf nette = $1\,718\,391.58 / 355\,164.71 = 4.84$ ans

Ratio d'équilibre ou coefficient d'autofinancement = $2\,421\,832.64 / 2\,776\,774 = 0.87$ (doit être < 1)



Ligne de trésorerie

Montant accordé plafond par la caisse Epargne : 500 000 €

Durée validité : 7 mois (fin 2014)

Taux : euribor 1 semaine + marge 1.50%

Encours au 31.12.2014 : 100 000 €

Nombre de tirage : 3

Nombre de remboursement : 2

Intérêts 2014 : 4 860.95 €

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 -BUDGETS ANNEXES

budget annexe atelier relais	fonctionnement	investissement
depenses	-4 561,51	-10 916,48
recettes	21 110,40	28 413,61
résultat de l'exercice	16 548,89	17 497,13
report ex antérieur	0,00	-43 695,86
résultat cumulé fin année	16 548,89	-26 198,73
restes à réaliser		

Le déficit d'investissement (- 43 695.86) de ce budget sera complètement résorbé dans 3 ans si la location perdure.

Le loyer mensuel est de 1650 € par mois pour les 2 ateliers.

budget annexe ZA la croix des vignes	fonctionnement	investissement
depenses	-48 214,40	-48 214,29
recettes	48 214,29	45 713,72
résultat de l'exercice	-0,11	-2 500,57
report ex antérieur	1,74	-45 713,72
résultat cumulé fin année	1,63	-48 214,29
restes à réaliser		

Les écritures 2014 portent essentiellement sur les opérations de stocks de terrain qui ont été achetés sur cette zone. Les travaux de viabilisation ne sont prévus qu'en 2015.

budget annexe l'alière ex gerberie	fonctionnement	investissement
depenses	-96 390,88	-78 236,80
recettes	111 493,33	86 948,96
résultat de l'exercice	15 102,45	8 712,16
report ex antérieur	1 730,37	-86 948,96
résultat cumulé fin année	16 832,82	-78 236,80
restes à réaliser		

Nous avons réalisé une vente sur ce budget en 2014 pour 33 256 € à Patrice Noirtault et réalisé quelques travaux d'accès à la parcelle pour 7595 € ht et l'achat de terrain à la commune de Mazières

budget annexe zae chabirandière	fonctionnement	investissement
depenses	0,00	0,00
recettes	0,00	0,00
résultat de l'exercice	0,00	0,00
report ex antérieur	0,00	-134 350,16
résultat cumulé fin année	0,00	-134 350,16
restes à réaliser		

La zone de la chabirandière à Mazières n'a pas enregistré de vente en 2014, il reste un déficit de 134 350 € reporté depuis plusieurs années.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 ET DES COMPTES DE GESTION

Avant de passer au vote, M Olivier invite M Bonnet Bernard à présider la séance pour procéder au vote des comptes administratifs et se retire.

M Bonnet donne lecture des résultats et des propositions d'affectation pour le budget 2015 :

budget principal	fonctionnement	investissement
depenses	-2 691 203,40	-1 857 724,93
recettes	3 111 780,89	1 999 428,14
résultat de l'exercice	420 577,49	141 703,21
report ex antérieur		-205 886,07
résultat cumulé fin année	420 577,49	-64 182,86
<i>restes à réaliser dépenses</i>		-379 626,00
<i>reste à réaliser en recettes</i>		236 470,00
besoin net à l'investissement		-207 338,86
Décision d'affectation du résultat		
1068 : excédent capitalisé		420 577,49

OO1 report déficit investissement		-64 182,86
OO2 report en fonctionnement		0,00
budget annexe atelier relais	fonctionnement	investissement
depenses	-4 561,51	-10 916,48
recettes	21 110,40	28 413,61
résultat de l'exercice	16 548,89	17 497,13
report ex antérieur	0,00	-43 695,86
résultat cumulé fin année	16 548,89	-26 198,73
restes à réaliser		
Décision d'affectation du résultat		
1068 : excédent capitalisé		16 548,89
OO1 report déficit investissement		-26 198,73

budget annexe ZA la croix des vignes	fonctionnement	investissement
depenses	-48 214,40	-48 214,29
recettes	48 214,29	45 713,72
résultat de l'exercice	-0,11	-2 500,57
report ex antérieur	1,74	-45 713,72
résultat cumulé fin année	1,63	-48 214,29
restes à réaliser		
Décision d'affectation du résultat		
OO1 report déficit investissement		-48 214,29
OO2 excédent fonctionnement		1,63

budget annexe la gerberie / l'alière	fonctionnement	investissement
depenses	-96 390,88	-78 236,80
recettes	111 493,33	86 948,96
résultat de l'exercice	15 102,45	8 712,16
report ex antérieur	1 730,37	-86 948,96
résultat cumulé fin année	16 832,82	-78 236,80
restes à réaliser		
décision d'affectation du résultat		
OO1 report déficit investissement		-78 236,80
OO2 excédent fonctionnement		16 832,82

budget annexe zae chabirandière	fonctionnement	investissement
depenses	0,00	0,00
recettes	0,00	0,00
résultat de l'exercice	0,00	0,00
report ex antérieur	0,00	-134 350,16
résultat cumulé fin année	0,00	-134 350,16
restes à réaliser		
Décision d'affectation du résultat		
OO1 report déficit investissement		-134 350,16
OO2 report déficit fonctionnement		0,00

RESULTATS CONSOLIDES 2014

	fonctionnement	investissement
depenses	-2 840 370,19	-1 995 092,50
recettes	3 292 598,91	2 160 504,43
résultat de l'exercice	452 228,72	165 411,93
report ex antérieurs	1 732,11	-516 594,77
résultat cumulé	453 960,83	-351 182,84
restes à réaliser (pour info)	0,00	-143 156,00
résultats budgets agrégés	453 960,83	-351 182,84
RESULTATS CONSOLIDES	102 777,99	

Considérant que les comptes administratifs 2014 sont conformes aux comptes de gestion de Mme le trésorier

Constatant que les comptes administratifs présentent les résultats ci-dessus

Le conseil communautaire à l'unanimité APPROUVE les résultats et leur affectation ainsi présentés.

M Olivier remercie l'assemblée et poursuit la séance et son ordre du jour.

ZA CROIX DES VIGNES – attribution du marché

Vu la compétence économique exercée par la communauté de communes, et notamment la création de zones d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 novembre 2014 validant le projet d'aménagement en une seule phase,

Vu la délibération du conseil du 8 janvier 2015 validant le lancement du Dossier de Consultation des Entreprises selon une procédure adaptée,

Vu le code des marchés publics, et notamment ses articles 14 et 28,

Vu les réunions de la Commission pour Marchés à Procédure Adaptée, en date du 16 février et du 9 mars 2015,

Considérant les estimations phase DCE du bureau d'études A2I INFRA :

LOT 1 – VRD et éclairage : 294 030.90 euros HT

LOT 2 – espaces verts et mobilier : 40 353.55 euros HT

Considérant le rapport d'analyse des offres et le classement proposé par la CMPA

le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE d'attribuer les lots comme suit :

LOT 1 – VRD et ECLAIRAGE

entreprise BOISLIVEAU TP pour un montant de 193 860.76 ht soit 232 632.91 € ttc

LOT 2 – ESPACES VERTS ET MOBILIERS

entreprise JDO Paysage pour un montant de 25 536.62 HT soit 30 643.94 € tt

VOIRIE – attribution du marché

Vu la compétence voirie d'intérêt communautaire

Vu la délibération du 8 janvier 2015 approuvant la programmation de travaux en 2015 et validant le lancement du dossier de consultation des entreprises selon une procédure adaptée

Vu le code des marchés publics et notamment ses article 14 et 28

Vu les réunions de la commission pour marchés à procédure adaptée en date du 16 février et du 23 février 2015

le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE

de retenir l'offre de bordereau de prix de l'entreprise COLAS

et autorise le Président à signer l'acte d'engagement

ZA L ALIERE – devis Gérédis et fond de concours

Considérant le projet de construction de la maison de santé à Mazières en Gâtine, et notamment le permis d'aménager accepté le 18 février 2015,

Considérant la nécessité de viabiliser depuis le transformateur de l'Alière, les parcelles desservant la maison de santé, le projet pharmacie, les parcelles dédiées aux entreprises n°1232 et 1231, et le projet mémorial,

Considérant le devis de GEREDIS d'un montant de 34 612.58 euros TTC à la charge du pétitionnaire (communauté de communes),

Considérant que ces travaux permettent l'alimentation de la parcelle cadastrée n° 1153, propriété de la mairie de Mazières en Gâtine, et sur lequel se situe le projet du mémorial,

Considérant que la mairie est concernée par un cinquième des terrains objet de la convention avec GEREDIS,

Vu la délibération du conseil municipal de Mazières en Gâtine acceptant la participation sous forme d'un fonds de concours à hauteur de 6 922.50 euros, soit 1/5 de la prise en charge par la communauté de communes,

le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE

D'autoriser le président à signer la convention pour l'alimentation en énergie électrique de la zone « aménagement nord – ZA services » avec GEREDIS pour un montant de 34 612.58 euros TTC de porter la dépense au BP 2015 compte 20422- opération 22

d'accepter le fonds de concours de la mairie de Mazières en Gâtine pour un montant de 6 922.50 euros

et de porter la recette au BP 2015 compte 13241

Maison de santé – DETR

Vu la délibération du conseil communautaire du 8 janvier 2015 sollicitant les différents partenaires pour des subventions sur le projet maison de santé, et notamment au titre de la DETR,

Considérant que la Préfecture ne retient pas l'ensemble des dépenses présentées comme éligibles à la DETR,

Considérant le plan prévisionnel

dépenses HT		recettes	
acquisition terrain	21 661,85		
honoraires MO	104 212,00	DETR	210 000,00
travaux phase APD	897 000,00	CRDD	200 000,00
meublier et signalétique	15 962,12	FEADER	200 000,00
SPS + contrôle technique	9 442,00	CAP 79	252 560,00
études géotechniques	1 575,00	FNADT	100 000,00
géomètre	1 102,20	CDC	88395.17
TOTAL HT	1 050 955,17	TOTAL HT	1 050 955,17

le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE

D'autoriser le Président à déposer auprès de la Sous-préfecture de Parthenay une demande de subvention au titre de la DETR pour un montant de 210 000 euros, selon le plan de financement ci-dessus

AFFAIRES SCOLAIRES : attribution crédits pédagogiques écoles publiques et privées

Considérant la baisse des dotations de l'Etat pour résorber le déficit public,
 Considérant l'application de la réforme de l'Etat sur le rythme scolaire et le coût engendré par la prise en charge des intervenants sur le temps d'activité périscolaire de 3 h par semaine
 Considérant les dépenses d'équipement en mobilier et matériel scolaire depuis la prise de compétence de 46 000 € en moyenne par école
 après examen de la commission école du 13 novembre 2014 sur des économies possibles
 Le bureau dans sa séance du 17 décembre 2015 propose de réduire les enveloppes suivantes :
vie scolaire – billetterie de 17 524.57 à 11 680 €
mobilier et matériel scolaire de 10 000 à 8 000 €
 tout en maintenant les autres lignes de crédits et le report en n+1 des crédits non consommés.

le conseil communautaire à l'unanimité (votants 29 : POUR 28 – CONTRE 0- ABSTENTION 1)

Maintien des crédits pédagogiques de base à 35 806.43 €
 Réduction des crédits vie scolaire pour les porter à 11 680 €
 report des crédits non consommés n-1 sur l'enveloppe vie scolaire
 Réduction des crédits d'équipement pour les porter à 8000 €

Proposition attribution aux écoles privées

vu la loi 2009-1312 du 28 octobre 2009 relative au financement des écoles privées sous contrat d'association
 vu la circulaire 2012-025 du 15 février 2012 fixant les règles de prise en charge par les EPCI ayant délégation de compétence des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat
 considérant que les 2 écoles privées du canton de Mazières en Gâtine ont signé un contrat d'association en date du 11-09-1997 (St Georges de Noisé) et du 06-09-2001(St Pardoux)
 considérant que la communauté de communes Pays Sud Gâtine a compétence en matière de fonctionnement des écoles publiques et qu'elle se substitue aux communes membres dans leurs droits et obligations à l'égard des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association
 considérant que la communauté de communes Pays Sud Gâtine a compétence en matière d'accueil périscolaire
 vu la délibération du 28 mars 2013 portant participation financière aux écoles privées pour les élèves inscrits, quelque soit leur commune de résidence sur la base de 66% du coût d'un élève du public et à parité pour l'attribution des frais à caractère social (billetterie et transport)

vu l'application du nouveau rythme scolaire au 1^{er} septembre 2014 avec gestion de l'animation du temps d'activité scolaire
 considérant le coût d'un élève calculé en fonction des dépenses des écoles publiques en année n-1 toutes classes confondues
 considérant la réduction de l'attribution des crédits pédagogiques à caractère social (vie scolaire) à compter de 2015 portant l'enveloppe globale à 11 680 €
 considérant le nombre d'élèves inscrits au privé au 1er janvier de l'année n

le conseil communautaire à l'unanimité (votants 29 : POUR 28 – CONTRE 0- ABSTENTION 1)

de maintenir la contribution financière de fonctionnement sur la base de 66% du coût d'un élève du public de l'année n-1
 de maintenir la parité pour les frais à caractère social (billeterie et transport) de l'année n
 de prendre en charge l'animation du temps d'activité périscolaire suite à la réforme à compter du 1er septembre 2014 et de demander le reversement du fond d'amorçage à la commune de résidence
 d'autoriser le Président à signer la convention avec chacune des 2 écoles privées
 dit que la participation financière sera versée en 2 fois au compte 6574
 la participation financière pour 2014 s'établit ainsi :

	Ecole st pardoux (62)	Ecole st georges (54)
Frais fonctionnement 66%*827.47*effectifs 01.01.15	33 860.07	29 491.03
Vie scolaire (parité)	1 257.36	1 095.12
Transport (parité)	1 420.00	1 420.00
Total	36 537.43	32 006.15

subventions 2015

M le Président informe que le Tour des Deux-Sèvres a demandé à faire une étape dans le canton le 10 juillet prochain pour fêter ses 15 ans. Le Bureau ayant émis favorable, il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur cette opportunité visant la promotion touristique du territoire.
 Une participation de 13 000 € est sollicitée (6000 € ville départ – 7000 € ville arrivée).

M Rongeon s'interroge sur l'origine de cette course cycliste dans le Département. M Morisset était alors président du Conseil Général.

le club de triathlon de Parthenay organise un compétition régionale dans le canton au plan d'eau de Verruyes le 5 juillet prochain et sollicite 4000 €

M Libner précise que cette manifestation sportive est un temps fort et sera pérenne à la même date tous les ans.

La municipalité de Verruyes recherche du matériel de prêt (barrières, stands, etc) Les gîtes d'hébergement seront sollicités.

considérant les compétences exercées par la communauté de communes

le conseil communautaire à l'unanimité décide

de prévoir au budget 2015, les attributions de subvention ci-dessous
 dit que la dépense sera prévue au compte 6574

compétence	listes bénéficiaires	2015
communication	radio <u>gatine</u>	500
<u>ecole</u>	<u>usep</u> (rencontre sportive des écoles <u>publiques</u> .)	1200
<u>economie</u>	club des entrepreneurs	110
<u>economie</u>	deux <u>sevres</u> initiative	635
jardin	ASSO la maison du patrimoine (partenariat jardin)	6000
logement	ADIL (agence départementale info <u>logement</u> .)	205
logement	FSL fond solidarité logement	450
promo tourisme	association l'homme et la pierre	250
promo tourisme	ASSO tourisme en Gâtine	11800
promo tourisme	tour des Deux-Sèvres	13000
promo tourisme	triathlon	4000
social	FDAJ (fonds d'aide aux <u>jeunes</u> .)	160
social	<u>aicm</u>	2600
social	maison de l'emploi - PAIO (mission locale jeune)	6800

Ouverture de crédits

considérant que jusqu'à l'adoption du budget , l'exécutif de la collectivité territoriale peut, *sur autorisation de l'organe délibérant*, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Opération	Budget cumulé	Limite ¼ du budget	Ouverture de crédit
37- bâtiments communautaires	51 947.00	12 986.75	12 000
TOTAL			12 000

le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE

d'autoriser l'ouverture des crédits ci-dessus

Questions diverses

SDAN :

M le Président relate le projet de création d'un syndicat mixte d'aménagement numérique des Deux-Sèvres. Un projet de statut a été envoyé par mail aux conseillers.

Objet :

établir et exploiter sur les DS le réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés inscrit dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique des DS

Composition :

membres de droit : Département et EPCI

membres associés (chambres consulaires et le SIEDS)

fonctionnement :

par tranche de population : de 0 à 15 000 = 1 voix (1 titulaire + 1 suppléant)

M Olivier expose que ce projet est important pour le territoire intercommunal et proposera d'adhérer au syndicat mixte même si la fibre optique ne sera pas installée partout. Certains sites seront privilégiés (collège, relais médical, zone d'activité d'entreprises..) . Cette adhésion engendrerait une participation financière estimée à 2000 €.

Les comptes rendus seront diffusés à chaque conseiller par mail.

Sivom des aides ménagères

M Bonnet, Président du sivom aides ménagères recherche des réhausseurs auto pour le transport d'enfants à bas âge par le personnel en charge de la garde à domicile. Toute personne peut proposer du matériel directement auprès du sivom de Mazières en Gâtine.

La séance est levée à 23 h

Le Président

le secrétaire